

## PARTENARIAT STRATÉGIQUE

### ENTRE LE ROYAUME DE NORVÈGE ET LA REPUBLIQUE FRANCAISE

Le Royaume de Norvège (la « Norvège ») et la République française (la « France »), ci-après dénommés ensemble les « Signataires », sont des alliés proches et des partenaires de confiance. Ils sont liés par une amitié de longue date et partagent un fort engagement en faveur de la liberté, de la démocratie, des droits de l'Homme et de l'état de droit.

La Norvège et la France sont attachées aux principes de la **Charte des Nations Unies** et rappellent que l'intégrité territoriale de tous les États est une condition *sine qua non* à la paix à l'échelle internationale. Les deux Signataires sont déterminés à préserver la sécurité de l'Atlantique Nord par le biais de l'**Organisation du Traité de l'Atlantique Nord** (OTAN) et soulignent l'importance de l'**intégration européenne** pour un continent européen sûr, prospère et en paix. Ils réaffirment leur volonté de mettre en œuvre l'**Accord de Paris** et d'atteindre les **objectifs de développement durable**.

La Norvège et la France rappellent que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a mené à une grave détérioration de la situation sécuritaire en Europe, que l'ordre international fondé sur des règles de droit est sous pression, que la rivalité systémique à l'échelle internationale est en hausse et que les changements climatiques accélèrent rapidement. Dans ce contexte, les deux Signataires souhaitent renforcer leur coopération en établissant un **Partenariat stratégique**. Au moyen de ce Partenariat stratégique, la Norvège et la France déclarent leur intention de promouvoir **une Europe sécurisée, résiliente et compétitive** ainsi qu'**une planète durable** pour les générations futures.

#### I. SÉCURITÉ ET DÉFENSE

La Norvège et la France notent que les menaces actuelles à la sécurité de l'Europe sont sérieuses et complexes, allant de l'agression militaire et de l'expansionnisme territorial aux cyberattaques, à la guerre hybride et à l'ingérence étrangère.

Les deux Signataires sont convaincus que défendre l'**Ukraine** contre l'agression russe est essentiel pour la sécurité de l'Europe dans son ensemble. Ils intensifieront leurs efforts conjoints pour aider l'Ukraine à obtenir une paix totale, juste et durable tout en préservant son intégrité territoriale. Ils continueront de soutenir le droit de la population ukrainienne à déterminer son avenir.

En tant que membres fondateurs de l'**OTAN**, la Norvège et la France sont attachées aux dispositions sur la sécurité collective prévues dans le Traité de l'Atlantique Nord. Les deux Signataires déclarent que la relation transatlantique reste un élément central de la sécurité euro-

atlantique et qu'elle sera entretenue par le développement du pilier européen de l'OTAN. Ils soulignent l'importance de la promotion d'un partenariat de renforcement mutuel entre l'OTAN et l'Union européenne (UE).

Rappelant la lettre d'intention sur le renforcement de la coopération bilatérale en matière de défense signée par les ministres français et norvégien chargés de la défense en 2025, les deux Signataires sont déterminés à nouer une relation militaire et de défense plus forte au sein de l'Alliance en renforçant leur **interopérabilité** et en développant une **culture stratégique commune**.

Compte tenu de la grande convergence des intérêts stratégiques de la Norvège et de la France, les deux Signataires renforceront la coopération opérationnelle dans le domaine maritime et l'interopérabilité dans les domaines terrestre et aérien. Pour maintenir la stabilité et renforcer la force de dissuasion ainsi que la défense collective en Europe du Nord et au-delà, ils déclarent qu'il est important que les forces armées françaises et norvégiennes planifient et réalisent ensemble **des opérations dans le Grand Nord**.

La Norvège et la France conviennent que l'Europe doit accroître sa capacité à agir de façon autonome en tant que de besoin et, dans la mesure du possible, avec des partenaires. Pour accroître la capacité de l'Europe à se défendre, les deux Signataires renforceront la **base industrielle et technologique de défense européenne**. Ils encourageront les industries de la défense française et norvégienne à mener des projets conjoints, notamment dans le cadre de programmes et d'initiatives de l'UE.

Rappelant que la Norvège est le partenaire le plus proche de l'UE, les deux Signataires saluent la signature du **Partenariat de sécurité et de défense** par l'UE et la Norvège en 2024. S'appuyant sur ce partenariat ainsi que sur l'intégration de la Norvège au marché de la défense européen et sur sa participation aux programmes de l'UE au travers de l'Accord sur l'espace économique européen, la Norvège et la France s'efforceront d'exploiter pleinement les possibilités de coopération dans le cadre des politiques et des instruments de l'UE.

## II. RÉSILIENCE ET PRÉPARATION

Confrontées à une compétition systémique et stratégique à l'échelle internationale, la Norvège et la France sont déterminées à renforcer la capacité de l'Europe à contrer les menaces pesant sur leurs citoyens, leurs valeurs et leur gouvernance démocratique et à protéger leurs intérêts économiques communs.

Les deux Signataires reconnaissent le caractère urgent du renforcement de la résilience démocratique contre les **activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger**. Ils intensifieront leurs efforts communs pour contrer ces menaces et approfondir la coopération dans le domaine de la communication stratégique.

En tant que partenaires dans l'espace économique européen, la Norvège et la France souhaitent renforcer leur **sécurité économique** commune en développant et en protégeant le marché unique. Les deux Signataires œuvreront aux niveaux bilatéral et européen pour augmenter la

résilience des chaînes d’approvisionnement et contrer les menaces pour leur sécurité économique, notamment en coopérant en matière de filtrage des investissements et de contrôle des exportations.

La Norvège et la France intensifieront la coopération bilatérale et européenne dans le domaine des activités et des technologies spatiales, reconnaissant la **communication internationale par satellite** comme un atout stratégique pour la résilience et la sécurité. Les deux Signataires déclarent que les initiatives de l’UE pour une connectivité sécurisée seront essentielles pour fournir un accès européen à la communication, sans restriction ni dépendance auprès de tiers. Reconnaisant l’importance de l’infrastructure terrestre norvégienne en Arctique et en Antarctique, les deux Signataires soulignent que la participation de la Norvège aux programmes de connectivité de l’UE sera essentielle au développement d’un service gouvernemental de connectivité par satellite complet en Europe.

Ils notent que la résilience et la préparation des populations nécessitent que les effets des changements climatiques et les phénomènes associés soient observés, suivis, analysés et compris. La Norvège et la France soulignent l’aspect stratégique de l’observation de la Terre et des sciences de la Terre et souhaitent renforcer leur coopération dans ce domaine.

S’appuyant sur la coopération de longue date entre l’UE et la Norvège **en matière de protection et de préparation civiles**, les deux Signataires travailleront ensemble pour préparer l’Europe à faire face aux catastrophes naturelles, aux catastrophes causées par l’Homme, aux menaces hybrides et aux crises géopolitiques.

Reconnaisant l’importance du gaz naturel du plateau continental norvégien pour la **sécurité énergétique** en Europe, les deux Signataires renforceront leur coopération pour protéger les infrastructures sous-marines critiques des menaces hybrides, notamment en augmentant la surveillance maritime et en menant des exercices conjoints pour améliorer leur état de préparation et leurs capacités de réaction.

La Norvège et la France ont un intérêt commun à garantir une réaction européenne coordonnée aux futures crises sanitaires. Les deux Signataires promouvront une collaboration plus étroite en matière de **préparation et de réaction sanitaires**, notamment grâce à une déclaration d’intention en faveur d’un partenariat bilatéral dans le domaine de la santé et l’intégration de la Norvège à l’Union européenne de la Santé.

### III. COMPÉTITIVITÉ ET CONNAISSANCES

En tant que partenaires au sein du marché unique, et partageant l’ambition de rendre l’Europe plus compétitive et neutre pour le climat, la Norvège et la France faciliteront le développement de technologies émergentes et de solutions énergétiques bas-carbone.

S’appuyant sur leur partenariat stratégique sur la transformation industrielle verte (2024), la Norvège et la France demeurent déterminées à soutenir la décarbonisation industrielle et la sécurité des chaînes d’approvisionnement. Le **Forum annuel de l’industrie verte** continuera

de servir de plateforme de haut niveau pour les échanges entre les ministres français et norvégiens, le monde universitaire et l'industrie.

Les deux Signataires soulignent l'importance **du captage et du stockage du CO<sub>2</sub>** dans l'atténuation des changements climatiques, partageant la conviction que l'arrangement administratif entre la Norvège et la France sur le transport transfrontalier de CO<sub>2</sub> ouvre la voie à une réduction significative des émissions de l'industrie française.

Déterminées à développer leur coopération sur les **matières premières critiques**, les deux Signataires saluent l'accord bilatéral conclu entre les bureaux de recherches géologiques et minières français et norvégien. Ensemble, ils fourniront les données, les connaissances et l'innovation nécessaires à la conception de projets durables et rentables.

La Norvège et la France soulignent l'importance des **technologies émergentes** dans le maintien de la compétitivité nationale et européenne et de l'autonomie stratégique. Les deux Signataires faciliteront les initiatives de recherche conjointes, promouvoir des compétences numériques avancées et renforceront l'infrastructure technologique européenne.

La Norvège et la France reconnaissent l'**intelligence artificielle** comme un vecteur d'innovation et de productivité. Rappelant la Déclaration sur une intelligence artificielle durable et inclusive pour les peuples et la planète du Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle, qui s'est tenu à Paris en 2025, les deux Signataires promouvoir un modèle européen de développement numérique fondé sur les valeurs, l'éthique et les droits. La Norvège et la France œuvreront à renforcer l'infrastructure de l'intelligence artificielle et de l'informatique en nuage de l'Europe, à encourager le partage de données transfrontalier et à enlever les obstacles à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les administrations publiques et les entreprises privées.

Les deux Signataires intensifieront la collaboration de leurs institutions de recherche et de leurs centres d'innovation pour produire à grande échelle des **capacités d'informatique quantique** tolérantes aux pannes. Ils utiliseront les cadres européens pour soutenir un écosystème quantique comprenant des investissements coordonnés, des installations de production stratégiques et un accès équitable aux infrastructures de traitement quantique. La Norvège et la France coopéreront également pour établir des normes communes afin que les technologies quantiques européennes soient interopérables et compétitives sur la scène internationale.

Les deux Signataires renforceront leur soutien aux **entreprises françaises et norvégiennes** dans leurs stratégies de prospection du marché en Norvège et en France, notamment dans les secteurs des technologies émergentes et de l'énergie décarbonée. La Norvège et la France amélioreront l'information des investisseurs potentiels et mobiliseront leurs écosystèmes nationaux respectifs de capital technologique et de capital-risque pour faire face aux problématiques liées aux investissements croisés dans les entreprises émergentes.

S'appuyant sur l'Accord-cadre entre le Gouvernement du Royaume de Norvège et le Gouvernement de la République française relatif à la coopération dans les domaines de

l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, de l'innovation, de l'industrie et de la culture (2018), la Norvège et la France sont déterminées à renforcer la collaboration **des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche**, notamment dans les domaines des technologies émergentes, des changements climatiques, des problématiques environnementales, des océans et de l'Arctique.

Les deux Signataires œuvreront ensemble à un espace européen de la recherche plus intégré. Ils souhaitent augmenter le nombre de projets scientifiques soumis conjointement dans le cadre d'Horizon Europe et renforcer les opportunités de mobilité des étudiants, des membres du personnel universitaire et des chercheurs français et norvégiens, notamment dans le cadre du programme Erasmus+.

La Norvège et la France entendent renforcer la coopération dans l'**éducation**, notamment au moyen de programmes de mobilité pour les élèves, les enseignants et les chefs d'établissements, de mise en commun d'expertise, de supports pédagogiques et de bonnes pratiques ainsi que de partenariats entre les écoles.

Une attention particulière sera portée à la promotion du baccalauréat français international, à la fois en Norvège (lycée français d'Oslo) et en France (lycée international de Saint-Germain-en-Laye). Les deux Signataires réaffirment leur attachement commun à la **protection des mineurs** en ligne. Les deux Signataires œuvreront ensemble à l'introduction d'une interdiction européenne d'accès aux réseaux sociaux pour les enfants.

Rappelant que la **coopération culturelle** est essentielle pour faire progresser les connaissances, la créativité et la compréhension mutuelle, la Norvège et la France développeront encore la collaboration institutionnelle entre les musées, les instituts pour le cinéma et d'autres partenaires.

#### IV. UNE PLANÈTE DURABLE

La Norvège et la France s'adapteront aux **changements climatiques** et atténueront leurs effets, tout en œuvrant en faveur d'un **environnement durable** pour les générations à venir, grâce à la mise en œuvre ambitieuse de l'Accord de Paris, de la Convention sur la diversité biologique et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les deux Signataires rappellent l'**Alliance verte** conclue entre la Norvège et l'Union européenne en 2023, destinée à renforcer la coopération en matière d'action climatique, de protection de l'environnement et de transition vers une énergie propre. Grâce à leur partenariat stratégique, la Norvège et la France renforceront le marché unique européen pour en faire une économie circulaire, compétitive et économe en ressources, tout en tendant vers la neutralité climatique.

À l'issue de la troisième Conférence des Nations Unies, qui s'est tenue à Nice en juin 2025, la Norvège et la France demeurent déterminées à travailler en étroite collaboration pour assurer une gestion durable de l'ensemble des **océans** sous juridiction nationale, selon les orientations des plans pour un océan durable. Pour mettre en œuvre cette approche, la Norvège et la France

travailleront avec les autres membres du Groupe d'experts de haut niveau pour une économie océanique durable. Les deux Signataires maintiendront leur engagement à protéger 30 % des océans d'ici 2030. Ils conjugueront leurs efforts afin d'encourager les États à déposer les instruments de ratification de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (accord BBNJ) d'ici septembre 2025, afin que l'Accord puisse entrer en vigueur.

Les deux Signataires soulignent l'importance de l'**économie bleue**. Grâce à une approche intégrée, les deux Signataires souhaitent favoriser la santé des écosystèmes marins et leur durabilité sur le long terme. Ils continueront à œuvrer ensemble pour créer le Centre international Mercator pour les océans, qui garantira un accès numérique universel à des informations fiables sur les océans.

Dans un contexte où les répercussions des changements climatiques s'intensifient et où les préoccupations en matière de sécurité sont de plus en plus vives dans le Grand Nord, les deux Signataires renforceront leur dialogue et leur coopération politiques dans la **région arctique** et partageront les résultats de leurs recherches scientifiques. La France est attachée à jouer un rôle responsable et solidaire en faveur de la stabilité et de la durabilité, notamment en contribuant au travail du Conseil de l'Arctique.

La Norvège et la France s'accordent sur le fait qu'une compréhension commune des changements climatiques doit être fondée sur la science et la recherche, notamment spatiales. Aussi, afin d'approfondir davantage la coopération scientifique, la Norvège envisagera la possibilité de participer à la mission spatiale océanographique annoncée par la France lors de la conférence des Océans à Nice.

## V. CONSULTATIONS POLITIQUES

La Norvège et la France entretiendront un dialogue bilatéral régulier à tous les niveaux. Les deux Signataires s'efforceront d'organiser des consultations politiques annuelles au niveau des ministres et au niveau des hauts fonctionnaires portant notamment sur les domaines clés définis dans le présent Partenariat stratégique. Seront notamment organisées des consultations entre les directeurs des Affaires européennes et les directeurs des Affaires politiques des ministères des Affaires étrangères français et norvégiens. Ces consultations s'appuieront sur des réunions d'experts.

Les deux Signataires coordonneront la mise en œuvre du présent Partenariat stratégique, avec le soutien de leurs ambassades. Ils passeront en revue les progrès de ce partenariat une fois par an ou autant que de besoin. Dans le cadre de ce processus de suivi, les deux Signataires pourront présenter toute proposition d'amélioration ou d'adaptation susceptible de faciliter la mise en œuvre du partenariat.

Le présent Partenariat stratégique n'est pas juridiquement contraignant et ne crée ni droits ni obligations en vertu du droit national ou international.

Signé à Oslo le 23 juin 2025, en deux exemplaires originaux, en langues français et anglaise, les deux textes ayant la même validité.

Pour le Royaume de Norvège

Pour la République française

**Jonas Gahr STØRE**

**Emmanuel MACRON**

Premier ministre du Royaume de Norvège

Président de la République française